République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date convocation : 16 mars 2026	*Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 11	**Présent(e)s :** François ROUVEYROL, Anny ROUMEJON, Caroline VIDHAMALI, Dominique LESIOURD, Nicole DROME, Raphaël COUDERC, Etienne VION, Eric ADAM, Danielle DE MAIO
Présents : 9	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Caroline VIDHAMALI
Pour : 10	**Excusé(e)s:** Marjolaine ROLAND
Contre : 0	**Absent(e)s:**
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Raphaël COUDERC

Objet: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026, suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT

L'article L 1612-1 du CGCT dispose que "*dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, [...] jusqu'à l'adoption de ce budget [...], l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette*".

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que le montant défini dans la délibération DE_096_2025 pour l'opération 70 du budget principal est insuffisant. Il propose l'inscription des sommes suivantes intégrant une augmentation pour l'opération 70, dans le respect de la limite de 25% de celles inscrites au budget de l'année 2025.

Budget principal

Opération	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Autorisation de crédits pour 2026	Proposition d'affectation
63	Nouvel hameau	24 000€	6 000€ (25%)	21 immobilisations corporelles
70	Autres travaux	206 525,96€	51 631,49€ (25%)	
90	Achat de matériel	15 000€	3 750€ (25%)	21 immobilisations corporelles

Date de transmission de l'acte: 30/03/2026
Date de reception de l'AR: 30/03/2026
048-214800195-DE_2026_019-DE
AGEDI

Publié le 30/03/2026

Budget annexe

Crédits ouverts en 2025	Autorisation de crédits pour 2026	Proposition d'affectation
30 000€	6 000€ (20%)	21 immobilisations corporelles

Ces crédits, qui sont avant tout une garantie pour assurer le paiement des créanciers, dans le cas où certaines dépenses interviendraient avant le vote des budgets 2026, seront intégrés au vote des budgets en tenant compte des dépenses effectuées entre le 1er janvier 2026 et la date du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les autorisations d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026 telles qu'exposées ci-dessus,
- ABROGE la délibération DE_096_2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Raphaël COUDERC — François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 30/03/2026
Date de reception de l'AR: 30/03/2026
048-214800195-DE_2026_019-DE
AGEDI